



SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

TERRITOIRES

DE DROME NORD et de VALLOIRE GALAURE

Année 2019

Rapport d'activité

SOMMAIRE

1- PRESENTATION GENERALE DES TERRITOIRES DE DROME NORD et VALLOIRE GALAURE.....	4
1.1 PERIMETRES DES TERRITOIRES.....	4
1.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS DU TERRITOIRE DROME NORD	4
1.3 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS DU TERRITOIRE VALLOIRE GALAURE.....	6
2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2019	6
2.1 ORIGINE DE L'EAU	6
2.2 VENTE D'EAU	9
2.3 RENDEMENT DES RESEAUX	9
2.4 CONSOMMATIONS ENERGETIQUES.....	10
2.4.1 Consommation territoire Drôme Nord	10
2.4.2 Consommation territoire Valloire Galaure.....	10
3- TRAVAUX DE L'ANNEE 2019.....	11
3.1 PRINCIPALES OPERATIONS DE MAINTENANCE.....	11
3.1.1 Travaux sur les stations.....	11
3.1.2 Travaux sur les réseaux.....	11
3.1.3 Travaux facturés.....	12
3.2 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2019	12
4- RELATIONS AVEC LES CLIENTS.....	12
4.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU.....	12
4.1.1 Tarification Agence de l'eau.....	12
4.1.2 Tarification	13
4.2 RELATIONS CLIENTS	13
4.2.1 Continuité de service	13
4.2.2 Informations des clients.....	14
5- LES PROJETS DU TERRITOIRES.....	14

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège Administratif : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55

5.1 Maillage entre le réseau de Port Champagne et celui d'ANDANCETTE	14
5.2 Maillage entre le réseau de Port Champagne et celui du forage n°41 de Valloire Galaure.....	14
5.3 Création d'un forage supplémentaire	15
6- DONNEES FINANCIERES	15
6.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE DES TERRITOIRES	15
6.1.1 Fonctionnement.....	15
6.1.2 Investissement	17
6.2 IMPAYES.....	17
6.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE	18
6.3.1 Territoire Drôme nord.....	18
6.3.2 Territoire Valloire - Galaure	18
7- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS	18
8- MISE EN PLACE D'UN SITE WEB.....	19

1- PRESENTATION GENERALE DES TERRITOIRES DE DROME NORD ET VALLOIRE GALAURE

1.1 PERIMETRES DES TERRITOIRES

Territoire de Drôme Nord :

Communes de Andancette – St Rambert d’Albon – Anneyron – Bougé Chambalud – Beausemblant - Albon

Territoire de Valloire Galaure :

Communes de Anneyron - Hauterives – St Uze - Beausemblant - Albon – Chateauneuf de Galaure – Claveyson – La Motte de Galaure – St Barthelemy de Vals – St Martin d’Aout - Laveyron

1.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS DU TERRITOIRE DROME NORD

Station de production de Port Champagne

3 Puits en nappe alluviale du Rhône refoulant dans la bêche de la station de pompage de Port Champagne :

- Puits Nord : 2 Pompes à ligne d’arbre de 600 m³/h à 25 m, de puissance électrique souscrite de 115 Kw, 1 transformateur de 160 Kva sur poteau

Puissance ENEDIS souscrite : 120 Kw (Segment C3 : HTA5-CU)

- Puits centre : 2 Pompes à ligne d’arbre de 600 m³/h à 25 m, de puissance électrique souscrite de 115 Kw, 1 transformateur de 160 Kva sur poteau

Puissance ENEDIS souscrite : 120 Kw (Segment C3 : HTA5-CU)

- Puits Sud : 2 Pompes à ligne d’arbre de 600 m³/h à 25 m, de puissance électrique souscrite de 115 Kw, 1 transformateur de 160 Kva sur poteau

Puissance ENEDIS souscrite : 0 à 120 Kw (Segment C3 : HTA5-CU)

Station de reprise de Port Champagne :

- 2 pompes Jockey de 80 m³/h à 117 m
- 2 pompes à vitesse variable (moteur en courant continu): 540 m³/h à 170 m HMT (de 200 à 540 m³/h et de 100 à 170 m HMT)
- 4 pompes de 540 m³/h à 170 m HMT
- 2 transformateurs de 1250 Kva + 1 transformateur auxiliaires de 50 kva

Capacité maximale de production : 2 700 m³/h

Puissance ENEDIS souscrite : 5 à 1 800 Kw (Segment C2 : HTA5-CU)

SYNDICAT D’IRRIGATION DROMOIS

Siège Administratif : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55

Station de Production de Coinaud

- 1 pompe de 200 m³/h à 180 m HMT
- 1 pompe de 250 m³/h à 180 m HMT
- 1 transformateur de 400 Kva

Capacité maximale de production : 450 m³/h

Puissance ENEDIS souscrite : 1 à 380 Kw (Segment C2 : HTA5-CU)

Station de Production de Clotrières

- 2 pompes de 200 m³/h à 133 m HMT
- 1 transformateur de 315 Kva

Capacité maximale de production : 400 m³/h

Puissance ENEDIS souscrite : 1 à 250 Kw (Segment C2 : HTA5-CU)

Surpresseur des Clavettes :

- 3 pompes de 144 m³/h à 42 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite : 12 à 144 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw LU)

Les stations de production de Port Champagne, Coinaud et Clotrières alimentent le réseau Nord dit de « Port Champagne ».

Station de Production des Passés

- 2 pompes à vitesse variable de 240 m³/h à 180 m HMT

Capacité maximale de production : 480 m³/h

Puissance ENEDIS souscrite : 1 à 400 Kw (Segment C2 : HTA5-CU)

Cette station de production alimente le réseau d'Andancette.

1.3 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS DU TERRITOIRE VALLOIRE GALAURE

18 Puits dans la nappe du Miocène (nappe profonde) équipés chacun d'une pompe immergée.

Ces ouvrages fonctionnent à la demande, ils sont mis en route par l'agriculteur lors de ses besoins d'irriguer (dans le respect d'un planning hebdomadaire de fonctionnement pré-défini). Chaque agriculteur a accès à un commutateur sur l'armoire électrique du forage pour la mise en route et l'arrêt de la pompe.

Puissance souscrite de 48 Kw à 108 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw LU)

2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2019

2.1 ORIGINE DE L'EAU

L'eau distribuée sur les territoires de Drôme Nord et de Valloire Galaure provient en majeure partie de la nappe alluviale du Rhône et de la nappe profonde du Miocène.

TERRITOIRE	Ouvrage	N° Forage	Localisation	Ressources	Volumes prélevés (m3)
DROME NORD	LES CLOTRIERES		ANNEYRON	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	215 428
DROME NORD	COINAUD		ANNEYRON	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	446 313
				Total Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	661 741
DROME NORD	PORT CHAMPAGNE		ANDANCETTE	Nappe du Rhône	2 441 848
DROME NORD	LES PASSES		ANDANCETTE	Nappe du Rhône	579 997
VALLOIRE GALAURE	LIEU-DIT BANCEL ET CESSAY	22	BEAUSEMBLANT	Nappe du Rhône	71 696

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

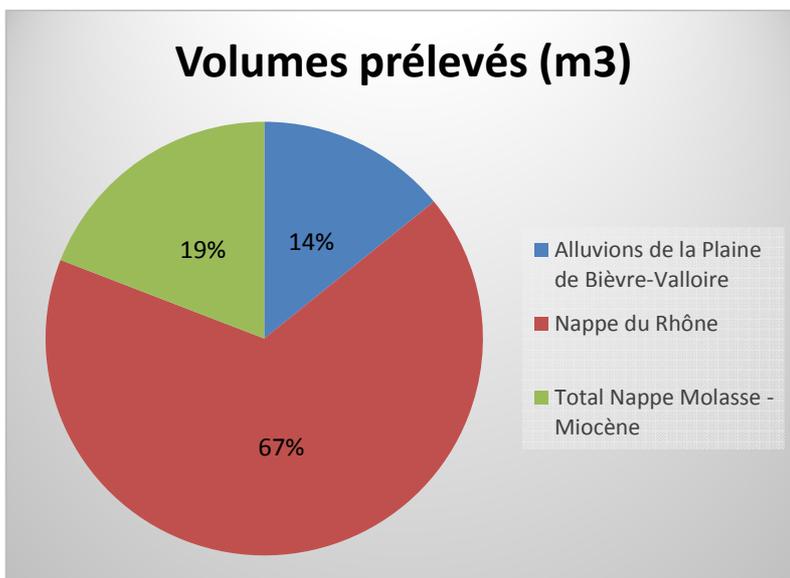
Siège Administratif : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55

VALLOIRE GALAURE	LIEU-DIT BANCEL ET CESSAY	23	BEAUSEMBLANT	Nappe du Rhône	38 074
				Total Nappe du Rhône	3 131 615
VALLOIRE GALAURE	LIEU-DIT MONTAGINIÈRE	41	ALBON	Nappe Molasse - Miocène	61 420
VALLOIRE GALAURE	LIEU-DIT LAFUMA	31	CHATEAUNEUF DE GALAURE	Nappe Molasse - Miocène	8 449
VALLOIRE GALAURE	LIEU-DIT L'ORME	1	CLAVEYSON	Nappe Molasse - Miocène	21 170
VALLOIRE GALAURE	LIEU-DIT LES BERNARDS	4	CLAVEYSON	Nappe Molasse - Miocène	81 036
VALLOIRE GALAURE	LIEU-DIT CHORIOL	5	CLAVEYSON	Nappe Molasse - Miocène	59 740
VALLOIRE GALAURE	LIEU-DIT TREIGNEUX	12	HAUTERIVES	Nappe Molasse - Miocène	31 131
VALLOIRE GALAURE	LIEU-DIT LA BOUVATIÈRE	2	LA MOTTE DE GALAURE	Nappe Molasse - Miocène	78 405
VALLOIRE GALAURE	LIEU-DIT FARCONNET	21	ST BARTHELEMY DE VALS	Nappe Molasse - Miocène	75 110
VALLOIRE GALAURE	LIEU-DIT COMBE JACQUET	20	ST BARTHELEMY DE VALS	Nappe Molasse - Miocène	53 075
VALLOIRE GALAURE	LIEU-DIT GRANDS MARAIS	18	ST BARTHELEMY DE VALS	Nappe Molasse - Miocène	70 362
VALLOIRE GALAURE	LIEU-DIT LOCHE	19	ST BARTHELEMY DE VALS	Nappe Molasse - Miocène	83 673
VALLOIRE GALAURE	LIEU-DIT GRANDS CHAMPS	17	ST BARTHELEMY DE VALS	Nappe Molasse - Miocène	43 765
VALLOIRE GALAURE	LIEU-DIT LES PIERRES	16	ST BARTHELEMY DE VALS	Nappe Molasse - Miocène	68 033

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège Administratif : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55

VALLOIRE GALAURE	LIEU-DIT SYTRAD	15	ST BARTHELEMY DE VALS	Nappe Molasse - Miocène	45 885
VALLOIRE GALAURE	LIEU-DIT LES GENTONS	24	ST MARTIN D AOUT	Nappe Molasse - Miocène	40 284
VALLOIRE GALAURE	LIEU-DIT COULAUD	26	ST MARTIN D AOUT	Nappe Molasse - Miocène	73 666
				Total Nappe Molasse - Miocène	895 204
Total général					4 688 560



SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège Administratif : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55

2.2 VENTE D'EAU

Territoire de Drôme Nord :

Réseaux Drôme Nord (2019)	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre de bornes	nombre de clients	Debit souscrits par ha	Conso annuelle par ha
Drôme nord	11 647	1 129	3 039 423	3 039 423	567	190	10,32	2 692
Total	11 647	1 129	3 039 423	3 039 423	567	190		

Le volume consommé/facturé est en hausse de 22% par rapport à 2018.

8 exploitations agricoles ont en 2019 dépassés le quota de 4 800 m3/ha.

Territoire de Valloire Galaure :

Réseaux Valloire Galaure (2019)	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre de bornes	nombre de clients	Debit souscrits par ha	Conso annuelle par ha
Valloire Galaure	1 185	392	984 931	984 931	152	69	3,02	2 513
Total	1 185	392	984 931	984 931	152	69		

Aucune exploitation agricole n'a en 2019 dépassé le quota de 4 800 m3/ha.

2.3 RENDEMENT DES RESEAUX

Le rendement correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau prélevé et introduit dans le réseau de distribution.

Il s'agit d'un indicateur de performance du réseau. Plus il est élevé, moins les pertes (fuites, erreurs / imprécisions de comptage) sont importantes.

Réseaux	Rendement
Drôme Nord	82,5%
Valloire Galaure	98,0%

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège Administratif : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55

2.4 CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

2.4.1 CONSOMMATION TERRITOIRE DROME NORD

Consommation totale pour l'année 2019 de 3 031 000 Kwh.

Soit une consommation de 0,997 Kwh/m³ consommé.

Ratio financier : 0.057 € H.T./m³ facturé (abonnement inclus)

Remarques : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

2.4.2 CONSOMMATION TERRITOIRE VALLOIRE GALAURE

Consommation totale pour l'année 2019 de 858 000 Kwh.

Soit une consommation de 0,87 Kwh/m³ consommé.

Ratio financier : 0,085 € H.T./m³ facturé (abonnement inclus)

Remarques :

- ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône ;
- le prix de vente du m³ ne permet pas de couvrir les charges d'énergie électrique.

3- TRAVAUX DE L'ANNEE 2019

3.1 PRINCIPALES OPERATIONS DE MAINTENANCE

3.1.1 TRAVAUX SUR LES STATIONS

DROME NORD	
SP Port Champagne	Renouvellement armoire électrique puits centre
SP Clotrières	Renouvellement moteur G1
SP Coinaud	Rénovation automatisme et mise en communication avec Port Champagne

VALLOIRE-GALAURE	
Crépol	Renouvellement pompe
Combe Jacquet	Renouvellement débitmètre

3.1.2 TRAVAUX SUR LES RESEAUX

DROME NORD	
Réseau Port Champagne	Renforcement du réseau Dn 150 mm - 500 ml

3.1.3 TRAVAUX FACTURES

Territoire du Drôme Nord - Valloire Galaure	Nb
Pose d'un compteur et création d'un branchement	0
Fourniture, pose d'une nouvelle borne et nouvelle sortie	0
Fourniture et pose d'une vanne	0
Réparation, changement et modification d'une borne	5
Réparation de conduite	2
Changement compteur (sur borne ou branchement)	50

3.2 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2019

Néant.

4- RELATIONS AVEC LES CLIENTS

4.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU

4.1.1 TARIFICATION AGENCE DE L'EAU

Pour la saison 2019, la facturation de la redevance agence de l'eau uniformisée au SID fixée par délibération du 21 mars 2019 est de 0,007€/m³.

4.1.2 TARIFICATION

Pour la saison 2019, le prix de vente **de Drôme Nord** a été fixé à (délibération du 21/03/2019) :

- ▶ Abonnement à la surface... ha 150,00 € H.T./ha
- ▶ Abonnement au débit...m3/h 5,95 € H.T./ha

- ▶ Tarif du m3
Agriculteurs..... 0,090 €.H.T./m3

Soit une facture de :

- ▶ pour un agriculteur: 482,65 € H.T. pour une prise - 7 m3/h - 1 ha - 3000 m3/ha

Pour la saison 2019, le prix de vente **de Valloire Galaure** a été fixé à (délibération du 21/03/2019) :

- ▶ Abonnement à la surface.....204,00 € H.T./ha

- ▶ Tarif du m3
Agriculteurs..... 0,076 €. H.T./m3

Soit une facture de :

- ▶ pour un agriculteur: 453,00 € H.T. pour une prise - 7 m3/h - 1 ha - 3000 m3/ha

4.2 RELATIONS CLIENTS

4.2.1 CONTINUITE DE SERVICE

Mise en service des réseaux du territoire Drôme Nord le 10 mars et de Valloire Galaure au début du mois d'avril.

Problème de ressources : Néant

Problèmes de capacité de pompage par rapport à la demande : Néant

Problèmes de fonctionnement d'ouvrages :

Arrêt des réseaux le 31 octobre 2019.

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège Administratif : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55

4.2.2 INFORMATIONS DES CLIENTS

Informations en bas de facture comportant :

- Les quotas 2019 : 4800 m³/ha
- La création du site Internet du SID

5- LES PROJETS DU TERRITOIRES

5.1 MAILLAGE ENTRE LE RESEAU DE PORT CHAMPAGNE ET CELUI D'ANDANCETTE

Réalisation d'un maillage en Dn 150 mm entre le réseau de Port Champagne et celui d'Andancette afin :

- De ne faire fonctionner qu'une seule station de pompage lors des faibles demandes en eau (notamment le mois de mars),
- De disposer d'un secours partiel en cas de défaut de fonctionnement d'une des stations de production (Port champagne ou Les Passés).

Descriptif des travaux

- 900 ml de Dn 150 mm fonte,
- 2 vannes de sectionnement.

Enveloppe d'investissement (estimation sommaire) : 70 000 €

A ce jour, ce projet n'a pas été validé par le territoire de Drôme Nord

5.2 MAILLAGE ENTRE LE RESEAU DE PORT CHAMPAGNE ET CELUI DU FORAGE N°41 DE VALLOIRE GALAURE

Réalisation d'un maillage en Dn 100 mm entre le réseau de Port Champagne et celui du Forage N°41 du territoire Valloire Galaure afin :

- De faire fonctionner en continu le forage n°41 pour éviter la multitude de coups de bélier,
- De disposer d'une ressource complémentaire sur les points hauts du réseau de Port Champagne ponctuellement déficitaire.

Descriptif des travaux :

- 1 200 ml de Dn 100 mm fonte
- 2 vannes de sectionnement

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège Administratif : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55

- Un stabilisateur de pression amont-aval (afin de donner la priorité aux abonnés du réseau du forage n°41 en regard

Enveloppe d'investissement (estimation sommaire) : 75 000 €

A ce jour, ce projet n'a pas été validé par le territoire de Drôme Nord

5.3 CREATION D'UN FORAGE SUPPLEMENTAIRE

Des réflexions sont en cours pour la création d'un forage supplémentaire dans la plaine de la Valloire pour alimenter les extrémités du réseau de Drôme Nord.

A ce jour, ce projet n'a pas été validé par le territoire de Drôme Nord

6- DONNEES FINANCIERES

6.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE DES TERRITOIRES

6.1.1 FONCTIONNEMENT

Les montants des dépenses de fonctionnement sont les suivants :

	DROME NORD	VALLOIRE GALAURE
TOTAL DES DEPENSES	476 023,92 €	150 166,59 €

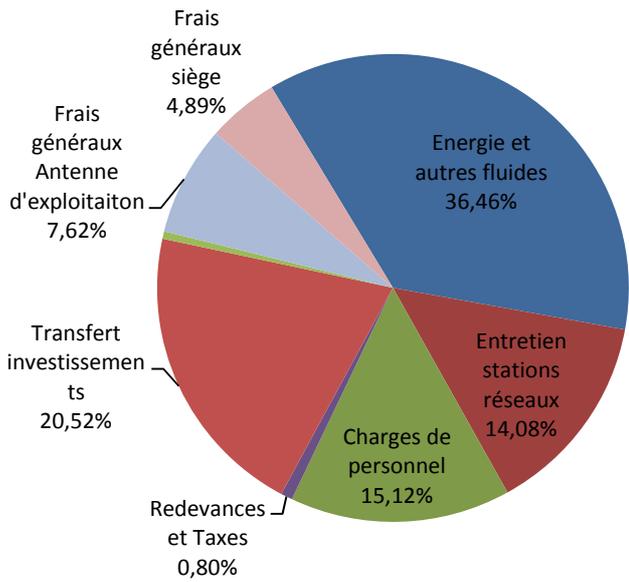
Le tableau suivant présente les montants des recettes de fonctionnement ainsi que les résultats pour les deux réseaux :

	DROME NORD	VALLOIRE GALAURE
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	576 898,52 €	158 578,64 €
RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	100 874,60 €	8 412,05 €
Résultats / Recettes de vente d'eau	19,60%	5,76%

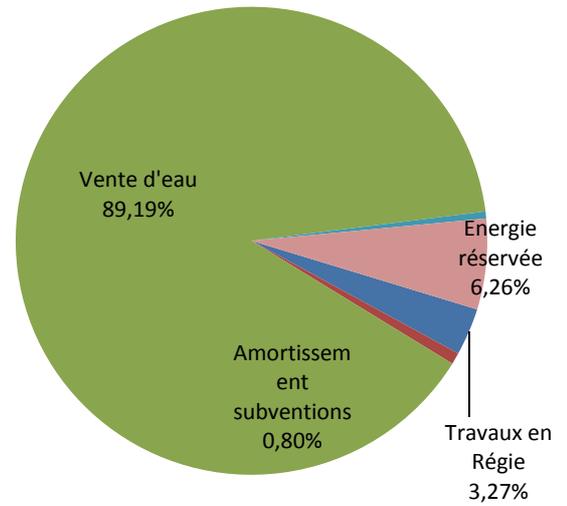
SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège Administratif : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55

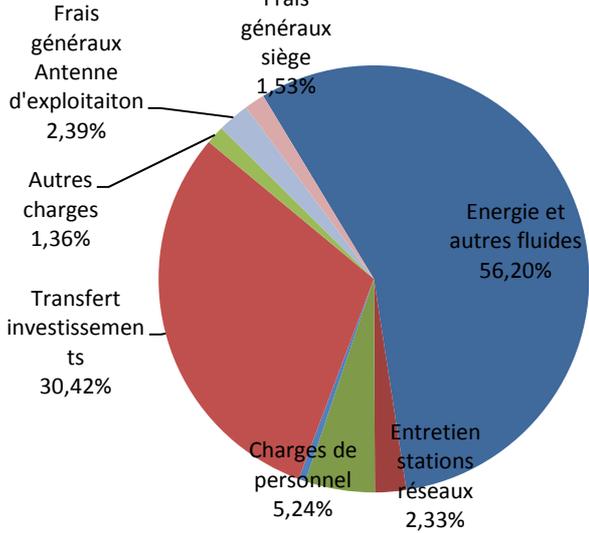
Année 2019 : Drôme Nord : Dépenses



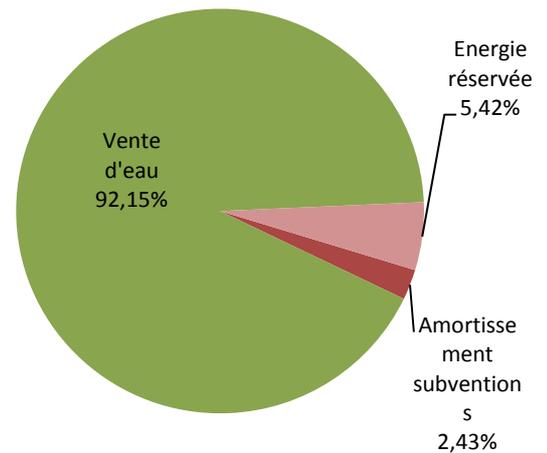
Année 2019 : Drôme Nord : Recettes



Année 2019 : Valloire Galaure: Dépenses



Année 2019 : Valloire Galaure : Recettes



6.1.2 INVESTISSEMENT

Les montants des dépenses d'investissement sont les suivants :

	DROME NORD	VALLOIRE GALAURE
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	62 768,60 €	9 228,84 €

Le tableau suivant présente les montants des recettes d'investissement ainsi que les résultats pour les deux réseaux :

	DROME NORD	VALLOIRE GALAURE
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	97 698,00 €	45 680,92 €
RESULTATS Section investissements à cumulés avec les années précédentes	34 929.40 €	36 452,08 €

6.2 IMPAYES

Au 25/11/2019, les restes à recouvrer sont les suivants :

	Antérieurs	2018 (1 ^{ère} facture)	2018 (2 ^{ème} facture)	2019	% impayés année 2019
DROME NORD	2 646,13 €	92,73 €	1 972,58 €	8 558,78 €	3,45 %
VALLOIRE GALAURE	8 986,12 €	1 289,74 €	2 847,23 €	7 622,53 €	10,25 %

Il convient de noter qu'une partie non négligeable de ces impayés pourra encore être recouvrée ultérieurement.

6.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE

6.3.1 TERRITOIRE DROME NORD

Aucun emprunt

6.3.2 TERRITOIRE VALLOIRE - GALAURE

Annuité 2019 : 5 483,20 € se décomposant en :

- Intérêts : 939,36 €
- Remboursement du capital : 4 543,84 €

Objet : Forage St Barthélémy de Vals

7- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS

Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ses membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaître la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées:

- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !!!!
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entraîner une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours,
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire.

Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc...). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège Administratif : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55

économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation

- de ne pas classer constructible les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : déclaration de projet de travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT : déclaration d'intention de commencement de travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations,
- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduite.

Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d'Etoile sur Rhône – Upie – Montélimar.

8- MISE EN PLACE D'UN SITE WEB

Le site d'information du SID a été mis en place :

www.syndicat-irrigation-dromois.fr